

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-
Trésorier par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 15 mai 2023, 18 h 30, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur de l'urbanisme, Mathieu Prévost est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Administration**
 - 3.1 Constatation de l'avis de convocation
 - 3.2 Nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim
 - 3.3 ~~Octroi d'un mandat à la firme Malotte pour un conseiller stratégique en performance et organisation municipale~~
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 18 h 33, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 149-23

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Ont voté contre :

En faveur : 5

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du greffier-
Trésorier par intérim

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Constatation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Rés. : 150-23

Nomination du directeur général et greffier-trésorier par intérim

Considérant la récente démission de monsieur Louis Desrosiers comme directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité;

Considérant que monsieur Steve Whalen ne soit plus disponible pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Considérant qu'il y a lieu de nommer une personne à la direction générale, et ce, jusqu'au comblement définitif du poste;

Considérant que les fonctions, les responsabilités et les devoirs de ce poste sont ceux qui lui sont attribués par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants, ainsi que les autres lois et règlements applicables;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu de nommer monsieur François Brousseau pour agir à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'à la nomination définitive d'une personne au poste de directeur général et greffier-trésorier, le tout selon les conditions prévues au règlement numéro 19-861 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Que monsieur François Brousseau occupe les fonctions de directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que celles relatives à son poste actuel de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Que cette résolution abroge la résolution numéro 098-23.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du greffier-
Trésorier par intérim

Adoptée à l'unanimité.

Octroi d'un mandat à la firme Mallette pour un conseiller stratégique en performance et organisation municipale

Point retiré.

Période de questions

La période de questions débute à 18 h 39. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 18 h 39.

Rés. : 151-23

Levée de la séance

À 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Yannick Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
le conseiller monsieur André Sabourin
le conseiller monsieur Dominique Mahé

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Mathieu Prévost, directeur de l'urbanisme